



## COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de **l'opération de Révision de la Liste Electorale (RLE)**, elle procédera au recensement électoral, **du 19 octobre au 10 novembre 2024, en Côte-d'Ivoire et à l'étranger,**

Cette opération de RLE consistera en la mise à jour des données personnelles des électeurs (personnes figurant sur la liste électorale) qui le souhaitent, en la radiation d'électeurs décédés et en l'inscription de nouveaux requérants (personnes non encore inscrites sur la liste électorale) remplissant les conditions d'âge, de nationalité et de jouissance de droits civils et politiques. Elle doit permettre, enfin, aux électeurs qui le souhaitent et qui en remplissent les conditions, de changer de lieu de vote.

**Les documents requis pour le recensement électoral sont les suivants :**

### **I/ Pour les requérants vivant sur le territoire national**

➤ **Les personnes figurant sur la liste électorale et souhaitant changer de lieu de vote (LV) doivent présenter :**

la carte d'électeur, **plus**

- un (01) certificat de domicile (spécial RLE 2024), ou
- un (01) certificat de résidence (spécial RLE 2024), ou
- une (01) attestation de résidence fiscale (spécial RLE 2024)

➤ **Les personnes figurant sur la liste électorale et souhaitant modifier des données personnelles doivent présenter :**

la carte d'électeur, **plus**

- la carte nationale d'identité accompagnée de tout document officiel comportant ses nouvelles données à prendre en compte.

**NB :**

***1/ Les Certificats ou Attestations exigés pour un changement de LV sont délivrés, gratuitement, par les Administrations concernées (Commissariats de Police, Mairies, Sous-Préfectures, Centres d'Impôts).***

***2/ Pas de Certificat ou d'Attestation exigé pour un changement de LV à l'intérieur d'une même Sous-Préfecture ou d'une même Commune.***

➤ **Les personnes figurant sur la liste électorale, demandant la radiation d'un électeur décédé doivent présenter :**

- la carte d'électeur du demandeur, **plus**
- la carte ou le numéro d'électeur de la personne à radier, **plus**
- l'acte ou le certificat de décès ou le certificat de genre de mort de la personne à radier.

➤ **Les nouveaux requérants** (personnes non encore inscrites sur la liste électorale), de nationalité ivoirienne ayant 18 ans révolus à fin février 2025, soit les **personnes nées avant le 1<sup>er</sup> mars 2007) doivent présenter :**

- la Carte Nationale d'Identité (CNI) en cours de validité, **ou**
- le récépissé d'enrôlement délivré par l'ONECI, **ou**
- le certificat de nationalité

**NB : Les centres de recensement sont ouverts :**

- le lundi : de 14 heures à 17 heures ;
- du mardi au dimanche : de 8 heures à 17 heures

---

**Commission Electorale Indépendante - CEI**

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08  
Téléphone : +225 2240 0990 – Fax : +225 2240 0992 - Site Internet : [www.cei.ci](http://www.cei.ci)

## II/ Pour les requérants vivant à l'étranger dans les pays retenus

- **Les personnes figurant sur la liste électorale et souhaitant changer de lieu de vote (LV) doivent présenter :**
  - la Carte d'électeur, **plus**
  - la Carte consulaire en cours de validité, **plus**
  - le Certificat ou Attestation de domicile ou de résidence.
  
- **Les personnes figurant sur la liste électorale et souhaitant modifier des données personnelles :**
  - la carte d'électeur, plus
  - tout document officiel indiquant les nouvelles données à intégrer.
  
- **Les personnes figurant sur la liste électorale, demandant la radiation d'électeur décédé :**
  - la carte d'électeur du demandeur, plus
  - la carte ou numéro d'électeur de la personne à radier, plus
  - l'acte ou le certificat de décès ou le certificat de genre de mort de la personne à radier
  
- **Nouveaux requérants** (personnes non encore inscrites sur la liste électorale), de nationalité ivoirienne ayant 18 ans révolus à fin février 2025, soit les **personnes nées avant le 1<sup>er</sup> mars 2007**) :
  - la Carte Nationale d'Identité (CNI) en cours de validité ou
  - la Carte Consulaire en cours de validité, ou
  - le Passeport biométrique en cours de validité.

**NB** :

**Les centres de recensement sont ouverts :**

du vendredi au dimanche : de 8 heures à 17 heures (heure locale).

**La liste des centres de recensement repartis sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger peut être consultée sur le site web : [www.cei.ci](http://www.cei.ci)**

La Commission Electorale Indépendante (CEI) compte sur le civisme de tous et de toutes pour une participation massive à cette opération d'intérêt national.

**Fait à Abidjan, le 01 octobre 2024**

**Pour le Président et P/o  
Le Secrétaire Permanent**

**KOUAME Adjoumani Pierre**

---

**Commission Electorale Indépendante - CEI**

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08  
Téléphone : +225 2240 0990 – Fax : +225 2240 0992 - Site Internet : [www.cei.ci](http://www.cei.ci)